

VectoBac® 200G

FS n° VBC-0034 Révision 0

ÉMISE le 06/04/15

[Classification conforme à OSHA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

1. IDENTIFICATION/PRÉPARATION DES SUBSTANCES ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identifiant du produit

NOM DE LA MATIÈRE : VectoBac® 200G

Synonymes : Aucun

N° PCP : 18158, 19466

Numéro de code : 60213, 60214

Numéro de liste : s. o.

Famille chimique : Sans objet; produit microbien

Numéro(s) d'enregistrement de la substance[REACH] : s. o.

1.2 Utilisations pertinentes répertoriées et utilisations à éviter

Utilisations répertoriées : Larvicide biologique contre les moustiques

Utilisations à éviter : C'est une infraction à la loi fédérale d'utiliser ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage comme pesticide.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Fourni par : Valent BioSciences Corporation

870 Technology Way

Libertyville, Illinois 60048, États-Unis

1.4 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Urgence de santé ou déversement :

Hors des États-Unis : +1-651-632-6184

Aux États-Unis : 877-315-9819

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s)

Symboles non requis

Mot indicateur

AVERTISSEMENT

VectoBac® 200G

FS n° VBC-0034 Révision 0

ÉMISE le 06/04/15

[Classification conforme à OSHA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

Déclaration(s) quant aux dangers

Aucun

2.3 Énoncé de précaution :**Prévention**

Éviter de respirer la poussière

Porter un masque lors de la manipulation

Se laver soigneusement les mains après la manipulation

Porter des vêtements protecteurs/une protection oculaire/des gants imperméables

Réponse d'urgence

YEUX : Rincer délicatement avec de l'eau pendant quelques minutes. Retirer les lentilles de contact, s'il y a lieu et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : demander des conseils ou des soins médicaux.

PEAU : Laver à l'eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Élimination

Jeter le contenu/contenant conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

2.4 Autres dangers

Aucun répertorié

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

N° CAS	Nom du composant	(Classification)	Pourcentage
68038-71-1	<i>Bacillus thuringiensis</i> sous-espèce <i>israelensis</i> , souche AM65-52	Non classé	2,8%
Secret commercial	Autres ingrédients	Non classé	97,2%

4. PREMIERS SOINS**4.1 Description des premiers soins****GÉNÉRALITÉS :** En cas de doute, toujours demander un avis médical.**YEUX :** Quitter la source d'exposition. Rincer avec beaucoup d'eau. Retirer les lentilles de contact, s'il y a lieu et s'il est facile de le faire après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Si l'irritation persiste ou que des signes de toxicité apparaissent, toujours demander un avis médical. Prodiger des soins de soutien selon les symptômes, le cas échéant.

VectoBac® 200G

FS n° VBC-0034 Révision 0

ÉMISE le 06/04/15

[Classification conforme à OSHA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

PEAU : Quitter la source d'exposition. Enlever les vêtements contaminés. Rincer avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou que des signes de toxicité apparaissent, toujours demander un avis médical. Prodiger des soins de soutien selon les symptômes, le cas échéant.

INGESTION : Quitter la source d'exposition. Amener la personne à l'air frais. Ne PAS faire vomir. Si des signes de toxicité apparaissent, toujours demander un avis médical. Prodiger des soins de soutien selon les symptômes, le cas échéant.

INHALATION : Quitter la source d'exposition. Si des signes de toxicité apparaissent, toujours demander un avis médical. Prodiger des soins de soutien selon les symptômes, le cas échéant. Si la personne ne respire pas, appeler le 911, puis pratiquer la respiration artificielle.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés**Aigus**

Irritation possible des yeux et de la peau

Retardés

Aucune information sur des effets indésirables notables

4.3 Indication sur des soins médicaux immédiats ou traitements spéciaux nécessaires

Traiter selon les symptômes et apporter des soins de soutien.

5. PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Produit d'extinction****Produit d'extinction adéquat**

Poudre chimique, eau pulvérisée ou gaz carbonique. Utiliser la substance appropriée selon la cause de l'incendie.

Produit d'extinction inadéquat

Aucun connu

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance chimique**Produits de la décomposition thermique**

Composés dangereux, tels que des oxydes de carbone, oxydes d'azote

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un respirateur autonome intégral et des vêtements protecteurs imperméables. Ils doivent éviter d'inhaler les produits de la combustion. Voir la Section 8 (Mesures de contrôle de l'exposition et équipement personnel).

VectoBac® 200G

FS n° VBC-0034 Révision 0

ÉMISE le 06/04/15

[Classification conforme à OSHA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

Risques d'incendie et d'explosion

Considéré comme ininflammable

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour une protection respiratoire, porter un masque antipoussières. Porter la protection oculaire appropriée pour les activités de manipulation. Porter des gants imperméables. Voir la protection personnelle recommandée à la Section 8.

6.2 Précautions pour l'environnement

Éliminer l'excédent de produit et les eaux de lavage conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Porter l'équipement de protection personnelle approprié. Balayer et ramasser la matière pour la placer dans le contenant approprié pour son élimination. Éviter de soulever la poussière.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Voir la Section 7 pour les procédures de manipulation. Voir la Section 8 pour l'équipement de protection personnelle recommandé. Voir la Section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire**

Pour une protection respiratoire, porter un masque antipoussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement les mains après la manipulation. Ne pas manger, boire, chiquer une gomme à mâcher ni fumer en travaillant avec ce produit, respecter les précautions de sécurité de rigueur et suivre les règles d'intendance qui s'imposent.

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, incluant les incompatibilités

Protéger contre les dommages matériels. Garder le produit dans son contenant d'origine. Fermer les contenants de matières non utilisées. Ranger dans un endroit frais et sec.

Incompatibilités

Aucune connue

7.3 Utilité(s) particulière(s) finale(s)

Pesticide, larvicide biologique contre les moustiques

VectoBac® 200G

FS n° VBC-0034 Révision 0

ÉMISE le 06/04/15

[Classification conforme à OSHA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

8. MESURES DE CONTRÔLE CONTRE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition aux composants**

Aucune

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Aucun DNEL disponible

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Aucune PNEC disponible

8.2 Contrôles d'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation générale des lieux. S'il est impossible d'assurer une ventilation générale, utiliser une ventilation localisée avec évacuation ou d'autres moyens techniques.

PROTECTION CUTANÉE :

Porter des vêtements protecteurs, y compris des bottes et des gants. Pour les opérations de remplissage, si de la poussière ou de la brume est produite, porter un masque antipoussières. Porter des gants faits d'une matière imperméable. Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation.

PROTECTION OCULAIRE :

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux

PROTECTION RESPIRATOIRE :

Utiliser un respirateur à filtre à poussières ou à brume (Homologué MSHA/NIOSH dont le numéro contient le préfixe TC-21C ou un respirateur homologué NIOSH comportant un filtre N, P, R ou HE lors des procédures d'application ou si une exposition répétitive est prévisible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence/odeur :	Solide granulaire brun clair	Seuil olfactif :	Moisi, caractéristique
pH :	5,4 (10 % dispersion dans l'eau)	Point d'ébullition :	Sans objet
Point de fusion :	Sans objet	Solubilité (H ₂ O) :	Se suspend, partiellement soluble
Densité relative :	Non déterminée	Masse volumique apparente :	0,48 g/mg

VectoBac® 200G

FS n° VBC-0034 Révision 0

ÉMISE le 06/04/15

[Classification conforme à OSHA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

Coefficient octanol/H ₂ O :	Sans objet	Taux d'évaporation :	Sans objet
Poids moléculaire :	Sans objet	Temp. de décomposition :	Non déterminée
Inflammation spontanée :	Non déterminée	LFL :	Non déterminée
Point d'éclair :	Non déterminé	UFL :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Sans objet	Pression de vapeur :	Sans objet

10. STABILITÉ CHIMIQUE ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Cette matière ne présente pas de risque de réactivité notable.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de rangement. Une réaction spontanée est impossible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

N'entraîne aucune polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Aucune connue

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxyde de carbone et composés organiques indéterminés

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

VOIES D'EXPOSITION PROBABLES

Contact oculaire : Oui

Contact cutané : Oui

Ingestion : Non

Inhalation : Non

EFFETS AIGUS Études de toxicologie du produit (Données techniques)

TOXICITÉ ORALE : DL₅₀ > 5 000 mg/kg (rat)

TOXICITÉ CUTANÉE : DL₅₀ > 5 000 mg/kg (lapin)

TOXICITÉ PAR INHALATION : CL₅₀ > 2,84 mg/L d'air (concentration maximale réalisable)

CORROSIVITÉ : Non corrosif

VectoBac® 200G

FS n° VBC-0034 Révision 0

ÉMISE le 06/04/15

[Classification conforme à OSHA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

IRRITATION CUTANÉE : Irritant doux ou léger

IRRITATION OCULAIRE : Légèrement irritant

SENSIBILISATION CUTANÉE : (Pour le produit formulé) Non sensibilisant (cobaye)

MUTAGÉNICITÉ : Les composants de ce produit ne sont pas considérés comme mutagènes.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Les composants de ce produit ne sont pas inscrits comme cancérigènes par le NTP, l'IARC ou l'OSHA.

TOXICITÉ DÉVELOPPEMENTALE/REPRODUCTIVE : Cette matière n'est pas pathogène.

EFFETS PARTICULIERS SUR DES ORGANES CIBLES : Légère irritation des yeux ou de la peau

DANGER DE L'ASPIRATION : Sans objet

ÉTUDES DES DOSES RÉPÉTÉES : Sans objet, les essais de toxicité et de pathogénicité ont tous été négatifs.

12. INFORMATION RELATIVE À L'ÉCOLOGIE**12.1 Écotoxicité (données d'une poudre technique concentrée)**Poisson : CL₅₀ >370 mg/L (96 h, truite arc-en-ciel)Oiseau : CL₅₀ >3077 mg/kg (6,2 x 10¹¹ UFC/kg) (aiguë orale, colin de Virginie)CL₅₀ >3077 mg/kg (6,2 x 10¹¹ UFC/kg) chaque jour pendant 5 jours (sous-aiguë orale (alimentaire), colin de Virginie)Invertébrés : CL₅₀ >50 mg/L (48 h) (daphnie)

Abeilles : Essentiellement non toxique pour les abeilles à miel

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sans objet. Cette substance n'est pas pathogène pour les organismes non ciblés.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Évaluations PBT et vPvB

Non évalué

12.6 Autres effets indésirables

Aucun connu

VectoBac® 200G

FS n° VBC-0034 Révision 0

ÉMISE le 06/04/15

[Classification conforme à OSHA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes d'élimination des déchets**

Éliminer le produit conformément à la réglementation fédérale, provinciale, d'État et municipale.
Éviter que les déchets contaminent l'environnement.

14. INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT

MIN. DES TRANSPORTS (DOT) STATUT : Non réglementé pour le transport routier par le min. des
Transports des États-Unis (DOT)

NOM D'EXP. ADÉQUAT UNION EUROP. : s. o.

REMARQUES : s. o.

IATA/ICA0

STATUT : Non réglementé

NOM D'EXPÉDITION ADÉQUAT : s. o.

REMARQUES : s. o.

IMDG

STATUT : Non réglementé

NOM D'EXPÉDITION ADÉQUAT : s. o.

REMARQUES : s. o.

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**15.1 Réglementation et loi sur la sécurité, la santé et l'environnement**

STATUT TSCA : Exempté

STATUT CERCLA : Non réglementé comme dangereux

STATUT SARA : Aigu : Non Chronique : Non Feu : Non CDT : Non

STATUT RCRA : Non réglementé comme dangereux

Droit de savoir de l'État : Non listé

Consulter les lois nationales, provinciales, d'État ou municipales pour déterminer la
réglementation en vigueur.

NORME DE COMMUNICATION DE L'OSHA : Non défini par la norme de communication de l'OSHA,
29 CFR

15.2 Réglementation de l'agence ARLA sur les pesticides

Numéro PCP : 18158 et 19466

Le produit doit comporter une étiquette sur les pesticides approuvée par la ARLA apposée sur
les contenants ou les accompagnant.

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par la ARLA et est soumis à certaines exigences
d'étiquetage conformément à la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères
de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les Fiches signalétiques (FS)

VectoBac® 200G**FS n° VBC-0034 Révision 0**

ÉMISE le 06/04/15

[Classification conforme à OSHA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

et les étiquettes pour les produits chimiques autres que les pesticides utilisés au travail. Les renseignements sur les dangers exigés sur les étiquettes de pesticide sont reproduits ci-dessous. L'étiquette des pesticides comprend également d'autres renseignements importants, dont leur mode d'emploi et les restrictions pour leur utilisation.

GARDER HORS DE PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ
SENSIBILISANT POTENTIEL
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

NE PAS appliquer directement sur des réservoirs d'eau potable finis et traités ni sur des récipients d'eau potable si l'eau est destinée à la consommation humaine. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière/brume de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes, des lunettes protectrices et un respirateur homologué NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour les produits biologiques lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit et durant toutes les opérations de nettoyage ou de réparation. Les préposés à l'application peuvent retirer leurs gants, lunettes protectrices et respirateurs si la conception de l'appareil applicateur réduit l'exposition à un niveau négligeable (ex. pulvérisateur à dos muni d'une lance d'application qui distribue le produit directement sur la surface de l'eau). Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Traiter selon les symptômes.

RANGEMENT :
Afin d'assurer la pureté et le pouvoir microbien, VectoBac 200G doit être entreposé dans son contenant d'origine entre 0 °C et 25 °C et être utilisé dans les 24 mois suivant sa date de fabrication.

ÉLIMINATION :
Rincer le contenant vide une fois avec un appareil à pression ou trois fois sans appareil. Ajouter l'eau de rinçage au mélange à pulvériser dans le réservoir. Suivre les directives provinciales pour tout autre lavage nécessaire du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à la réutilisation. Jeter le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus d'information sur l'élimination de produit non utilisé ou inutile, contacter le fabricant ou l'agence provinciale de réglementation. Contacter le fabricant ou l'agence en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce pesticide ne doit être utilisé que conformément aux directives figurant sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme aux directives de son étiquette est une infraction à la Loi sur les produits pesticides. L'utilisateur assume les risques aux personnes et risques matériels découlant de l'utilisation de ce produit.

TYPE DE RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que de la manière autorisée; consulter les autorités locales de réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation nécessaires

VectoBac® 200G

FS n° VBC-0034 Révision 0

ÉMISE le 06/04/15

[Classification conforme à OSHA; 29 CFR § 1910.1200, (12/03/2012)]

16. AUTRE INFORMATION**Indices de risque de la NFPA**Santé : N/D
Inflammabilité : N/D
Instabilité : N/D**Indices de risque du HMIS**Santé : N/D 0 = Minime
Inflammabilité : N/D 1 = Léger
Instabilité : N/D 2 = Modéré
3 = Sérieux
4 = Extrême

RAISON DE LA PUBLICATION : Nouveau format du SGH

DATE D'APPROBATION : 06/04/15

REPLACE LA DATE : Aucune

LÉGENDE : s. o. = Sans objet

N/L = Non listé

P = Plafond

(MD) = Marque déposée de Valent BioSciences Corp.

(MC) = Marque de commerce de Valent BioSciences Corp.

N/D = Non déterminé

L = Listé

CT = Court terme

L'information fournie dans cette Fiche signalétique (FS) est offerte de bonne foi et était estimée exacte au moment de sa rédaction. Toutefois, Valent BioSciences Corporation et ses filiales ou sociétés affiliées n'offrent aucune garantie ni déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de cette information. De plus, ni Valent BioSciences Corporation ni ses filiales ou sociétés affiliées ne déclarent ou garantissent que ladite information ou ledit produit peut être utilisé sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. L'utilisateur est responsable de déterminer la pertinence de cette information pour son utilisation particulière de ce produit. S'il y a lieu, contactez Valent BioSciences Corporation pour confirmer que vous possédez l'étiquette de produit et la FS la plus récente.

Cette Fiche signalétique (FS) peut fournir plus d'information que l'étiquette du produit mais ne remplace pas celle-ci ni ne la modifie (étiquette apposée sur le contenant du produit ou l'accompagnant). La FS et l'étiquette du produit offrent toutes les deux des renseignements importants sur la santé, la sécurité et l'environnement tel qu'exigé par la loi américaine Occupational Health and Safety Act (29 CFR 1910.1200, « Hazcom »). Cette exigence concerne les employeurs, les employés, les services d'urgence, les utilisateurs et toute autre personne qui manipule ce produit. La classification nécessaire des risques ainsi que les précautions appropriées, le mode d'emploi, la méthode de rangement et les renseignements relatifs à l'élimination figurent sur l'étiquette et la FS.